COMPTE RENDU
Séance du 4 février 2022.

L'an deux mil vingt-deux le 4 février à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Jean-Luc CAILLIE, Brigitte TRAVERS, Thomas GUYOMARC'H, Arnaud DUFOSSE, Laurent GARDIN et Pierre BIEUVILLE.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 10
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 31/01/2022

Objet : Pommiers dans la cour de la mairie

Le conseil municipal décide à l'unanimité de couper les pommiers dans la cour de la mairie.
Des devis vont être demandés à Monsieur Martin et à d'autres entreprises pour les remplacer.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Abri bus commune

Le conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer les abris bus de la commune avec la société Bueil Publicité.
Ce remplacement sera gratuit pour la commune, grâce aux sponsors publicitaires.
La couleur des abris sera rouge.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Box à bouchons

Madame le Maire propose au conseil municipal de soutenir la cause Handicap en Normandie en faisant l'acquisition d'une box à bouchons. La box à bouchons devant être vidée et les bouchons devant être emportés régulièrement, cette délibération est refusée par le conseil municipal à l'unanimité.

Visite du groupement de le gendarmerie reportée.

Madame le Maire fait part au conseil municipal du report de cette visite ; une date ultérieure sera donnée.

Questions diverses.

- Un bilan énergétique va être réalisé à l'ancienne mairie
- Le panneau de basket va être commandé
- Madame le Maire fait part de la demande de raccordement par la SNCF pour les travaux d'une antenne Orange au Cormier
- La rue de Rosney a été salie par Enedis, lors de travaux. Une remise en état va leur être demandée.
- Une délibération va être proposée lors d'une prochaine de conseil municipal concernant l'augmentation des urnes funéraires du columbarium.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

